

Edition : Du 10 au 16 octobre 2024  
 P.28-29  
 Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)  
 Périodicité : Hebdomadaire  
 Audience : 1232000

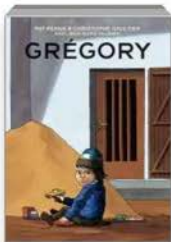


Journaliste : Thibaut Solano  
 Nombre de mots : 1613

## Marianne DÉVOILE

Quarante ans après

# Affaire Grégory : d'un procès l'autre ?



Grégory, de Pat Perna et Christophe Gaultier, Les Arènes, 144 p., 25 €.

Jean-Marie Villemin, le père de l'enfant tué en 1984, prend la parole dans une BD qui retrace son propre procès. En 1993, il avait été condamné pour le meurtre de Bernard Laroche, suspecté de l'assassinat de son fils. Tandis que l'enquête sur le crime de la Vologne est toujours en cours, les parents de Grégory espèrent que le drame finira devant une cour d'assises. **Par Thibaut Solano**

Comment raconter quarante ans de drame et de mystère dans une bande dessinée ? Dans *Grégory*, publié le 3 octobre aux éditions Les Arènes, le scénariste Pat Perna a eu l'ingénieuse idée de se borner au procès de Jean-Marie Villemin, le père du « petit Grégory », jugé en 1993 à Dijon pour le meurtre de son cousin Bernard Laroche, qu'il pensait coupable de l'assassinat de son fils. Si ce prisme n'est pas réducteur, au contraire, c'est parce que les auditions avaient alors permis d'aller bien au-delà de cet acte de désespoir.

Comme il l'a lui-même raconté lors d'une conférence - confidentielle - en Corrèze il y a dix ans, dont *Marianne* a retrouvé la trace, le président de cette cour d'assises, Olivier Ruyssen, avait alors opté pour un « grand procès » plutôt qu'un « petit », c'est-à-dire une audience qui ne jugerait pas seulement de la culpabilité du père de Grégory mais aussi du contexte dans lequel le crime avait été commis. « Cela supposait que l'on recherche si Jean-Marie Villemin avait eu tort ou raison de croire que Laroche avait tué son fils. Dans cette hypothèse, il fallait reprendre l'énorme dossier [...] qui venait de se terminer par un non-lieu », rendu en février 1993 en faveur de Christine Villemin, injustement accusée d'infanticide par la police judiciaire de Nancy et le juge d'instruction Jean-Michel Lambert. Le magistrat espérait alors secrètement « que la vérité sur la mort de Grégory surgirait d'un affrontement général ».

On le sait : l'espoir a été déçu. La BD, qui sera suivie d'un second volet en 2025 pour raconter la fin du procès (six semaines

d'audience, 113 témoins et huit plaidoiries d'avocats) s'achève d'ailleurs sur un rendez-vous manqué : le passage à la barre de Murielle Bolle, belle-sœur de Bernard Laroche, qui l'incrimina pour l'enlèvement de Grégory Villemin, avant de se rétracter, vraisemblablement sous la pression de son entourage. En ce mois de décembre 1993, malgré les espoirs d'une partie de l'assistance, Murielle Bolle ne « craque » pas, restant figée dans sa posture : « On croyait voir autour d'elle la carapace de mensonges qu'elle s'était forgée - ou qu'on avait forgée pour elle. [...] Rien ne pouvait la libérer », résumait le président de la cour d'assises lors de sa conférence corrézienne. Le magistrat confessa d'ailleurs sa « frustration de n'avoir pu, à son tour, percer le mystère ».

En revanche, ce que le procès a fait émerger, c'est la conjuration des « intouchables »,

comme les nomme Jean-Marie Villemin dans la préface de la BD qu'il signe - c'est sa première prise de parole publique depuis un entretien dans *la Croix*, en 2006. Les quatre membres de cette sinistre confrérie, dont « les agissements sont restés impunis », écrit le père de Grégory, sont ceux qui ont orienté l'enquête et une partie de l'opinion publique contre Christine Villemin. « Ce sont leurs manipulations qui ont entraîné tant de retard dans la recherche de la vérité et tant de malheurs qui n'auraient jamais dû avoir lieu », poursuit celui qui est aujourd'hui âgé de 66 ans.

### Pour la postérité

Qui sont ces « intouchables » ? Le couple Jean-Michel et Marie-France Bezzina, journalistes qui écrivaient alors sous pseudonyme dans une douzaine de médias différents en menant campagne contre Christine Villemin. Jacques Corazzi, commissaire chargé de l'enquête après le dessaisissement des militaires, au printemps 1985, et dont le travail demeure suspecté de manipulations. Et Gérard Welzer, l'avocat de Bernard Laroche, qui a influencé l'influençable juge d'instruction, lequel abandonnera en cours de route la piste Bernard Laroche, n'ordonnant même pas d'expertise psychiatrique du suspect.

L'issue d'un tel engrenage est connue : en mars 1985, Jean-Marie Villemin passe à l'acte et abat son cousin devant son domicile. La justice et les forces de sécurité, qui n'avaient pas pris les dispositions nécessaires pour éviter un tel drame, ne pouvaient pourtant ignorer qu'il pouvait arriver. Quatre mois

### Repères

**16 octobre 1984** : découverte du corps de Grégory Villemin à Docelles (Vosges).

**29 mars 1985** : Jean-Marie Villemin abat son cousin Bernard Laroche, suspecté de l'assassinat.

**Février 1993** : non-lieu en faveur de Christine Villemin.

**Juin 2017** : mises en examen de Marcel et Jacqueline Jacob (grand-oncle et grand-tante de l'enfant) et de Murielle Bolle, belle-sœur de Bernard Laroche... qui seront annulées en 2018 pour vice de forme.



102

plus tôt, dans *l'Est républicain*, Jean-Marie Villemin avait déclaré : « Si la justice ne s'occupe pas du cas de Laroche, moi, je le ferai. » Aussi la condamnation prononcée contre le père de Grégory – cinq ans de prison dont un avec sursis – a tenu compte du contexte : la décision « rappelait qu'on ne peut faire justice soi-même. En même temps, elle reconnaissait que l'accusé avait agi dans un état de désarroi intense, poussé par des gens irresponsables, pour satisfaire une conviction peut-être fondée », estimait encore le président de la cour d'assises vingt ans plus tard.

Y aura-t-il un autre procès de l'affaire, où, cette fois, l'accusé ou les accusés seront ceux qui ont participé au meurtre de l'enfant ? À ce jour, il n'y a plus de mise en exa-

men : celle du couple Jacob (grand-oncle et grand-tante de Grégory), prononcée en 2017 pour « enlèvement et séquestration suivis de mort », a été annulée pour vice de forme l'année suivante – tout comme celle de Murielle Bolle. Et l'actuel magistrat chargé de l'instruction, Dominique Brault, à Dijon, semble vouloir accumuler de la matière avant de mettre en cause qui que ce soit : recherche de témoins oculaires, de destinataires de confidences, étude de faisabilité pour tester une technique novatrice capable d'identifier la voix du corbeau qui menaçait les Villemin avant le meurtre de leur enfant... Et, bien sûr, comparaisons des ADN relevés sur les différents scellés du dossier (lire l'encadré ci-dessus).

### L'ADN, un espoir provisoirement déçu

Parmi les traces ADN non encore identifiées sur les scellés du dossier, quatre traces génétiques masculines sont entremêlées sous le timbre de la lettre de revendication du crime – timbre qui avait été égaré dans les années 1980 avant d'être retrouvé par la précédente magistrate chargée de l'instruction. Selon nos informations, la science a essuyé un échec cette année : le laboratoire du professeur Dautrempuich, à Bordeaux, espérait valider deux programmes capables d'identifier des ADN mélangés mais ils ont finalement raté l'homologation. Les expérimentations doivent se poursuivre.

Pour les avocats de la famille, en revanche, pas question de mettre à nouveau en cause Murielle Bolle : « Ce serait injuste, assure M<sup>e</sup> François Saint-Pierre. Même si la procédure établit qu'elle a accompagné Bernard Laroche lors de l'enlèvement de Grégory, elle n'était qu'un enfant. Elle ne peut être tenue pénalement responsable de cette situation. Nous aurions d'ailleurs souhaité qu'elle ne soit pas incarcérée en 2017, car c'était une mesure d'une grande violence. »

Quant à la tenue d'un éventuel procès, le pénaliste envisage le champ des possibles : « La solution appartient à la justice, pas à nous. Si un procès équitable peut se tenir sérieusement, allons au procès. Sinon, une décision de non-lieu mettra fin à cette procédure, et elle sera historique car elle donnera l'occasion à la justice d'écrire dans le détail tout ce qu'il s'est passé. » Une sorte de prolongement du volumineux non-lieu rendu en 1993 pour innocent Christine Villemin, qui énuméra toutes les charges pointant vers Bernard Laroche et d'autres hypothèses. Un document pour la postérité et les générations futures, en mémoire de l'un des plus saisissants dossiers criminels de l'histoire de France.

« Je pense très fort, chaque jour, à notre petit homme, Grégory, qui nous donne la force de vivre sans lui, en dehors de la haine, sans rancœur, de vivre heureux et de vivre pour sa mémoire », écrit aussi Jean-Marie Villemin dans cette préface à la lecture de laquelle il est difficile de retenir ses larmes. ■